

EXPOSÉ  
BUDGÉTAIRE

FAIT PAR

L'honorable J. G. ROBERTSON,

*TTrésorier de la province de Québec,*

A LA SÉANCE DU 16 JUIN 1880, DE

L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

---

Extrait des "Débats de la Législature Provinciale,"  
publiés par G. Alphonse Desjardins.

---



QUEBEC :  
DE L'IMPRIMERIE DE L. J. DEMERS & FRÈRE,  
*Éditeurs-Propriétaires du "Canadien."*

1881.

FSAI

AI

1980-84

ex. 2

QC

P. GOUV.

Lecture

sur place

# EXPOSÉ BUDGÉTAIRE

FAIT PAR

L'HONORABLE J. G. ROBERTSON,

*Trésorier de la province de Québec.*

---

*Séance du mercredi 16 juin 1880.*

L'honorable M. ROBERTSON—*trésorier de la province*—se lève au milieu des applaudissements, et prononce le discours suivant :

M. LE PRÉSIDENT,

En proposant que vous laissiez le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des subsides, je suis dans un grave embarras, provenant de diverses causes : En premier lieu, parce que je trouve la situation financière de la province bien différente de ce qu'elle était quand j'ai précédemment fait de semblables propositions, lorsque j'occupais la position de trésorier, et aussi parce que dans les remarques que j'ai à faire il sera peut-être nécessaire de faire allusion à l'administration de quelques-uns de mes prédécesseurs, depuis que j'ai donné ma démission en 1876. J'espère que la Chambre m'accordera cette bienveillante indulgence que j'ai reçue autrefois, et bien que je me sente incapable d'exprimer mes vues d'une manière aussi attrayante que d'autres l'ont fait, je ferai de mon mieux pour que mon exposé soit clair et facile à comprendre, afin que tout le monde sache ce que je veux dire, et soit capable d'apprécier la position de la province, et quelles sont les intentions du Gouvernement dans ses efforts pour améliorer notre situation financière. Je crois que la province sera plus satisfaite d'un état complet des faits tels qu'ils sont réellement, que d'une tentative de les colorer et de représenter notre position avec de brillantes couleurs, lorsqu'en réalité elle n'est pas satisfaisante.

Afin de montrer la situation financière de la province telle qu'elle est, je dois remonter à l'avènement du cabinet actuel au pouvoir, le 30 octobre dernier. Le premier novembre je trouvai, en m'enquérant au département du trésor, que l'argent en caisse s'élevait à la somme de \$567,392.38 ; cependant, une partie de ce montant se composait de

diverses sommes, qui, bien que figurant dans les livres du trésor comme déposées en banques, n'appartenaient pas à la province pour les fins générales du service public, mais n'étaient que des dépôts entre les mains du Gouvernement pour des objets particuliers, et ne pouvaient pas être considérées comme l'argent de la province.

Par exemple :

Compte du revenu du chemin de fer de Q. M. O. & O. . . . .	\$36,671	32
Fonds de pension des employés . . . . .	17,886	48
Fonds de l'éducation supérieure des catholiques romains. . . . .	11,374	28
	<hr/>	
Total. . . . .	\$66,932	08

Laisant en argent disponible, le premier novembre, une somme de \$500,360.30, contre laquelle il y avait les crédits votés par l'Assemblée législative; crédits qui sont généralement dépensés dans le cours des mois de juillet, août, septembre et octobre, au moins un montant de \$632,225, laissant un déficit, si les paiements avaient été faits, le premier novembre dernier, d'à peu près de \$131,000. Je constate que le revenu provincial, du premier au vingt-cinq novembre est de \$59,238.51, qui, ajouté au montant en caisse le premier du mois, y compris les "fonds en dépôt," s'élève à la somme de \$626,530.89. Durant la même période il a été payé \$397,408.84 pour des crédits votés par la Chambre, laissant argent en caisse, y compris les fonds en dépôt \$229,062.05, et déduisant les fonds en dépôt, il ne restait que \$142,436.26, à la fin de novembre, pour les fins du service public de la province. En regard de cette somme il y avait la balance des crédits votés par la Législature, l'emprunt à R. Cassils & Co., de \$500,000, et celui à la banque de Montréal de \$270,000, en tout à peu près \$2,000,000, moins le montant de notre revenu.

Tel était, en peu de mots, l'état du trésor lorsque les élections des ministres furent terminées. On ne pouvait pas s'attendre à ma présence régulière dans mon département avant la fin des élections, vu surtout que j'avais à mes trousses dans mon comté au moins cinq ex-ministres, avec leurs bandes de partisans, travaillant, je suppose, à ma défaite électorale avec autant d'ardeur qu'ils cherchaient le bien de la province, lorsqu'ils étaient au pouvoir. Je dois dire, monsieur le président, que je n'étais pas fort enthousiaste de la perspective que j'avais devant moi, lorsque j'ai trouvé le trésor dans l'état que j'ai mentionné, surtout lorsque j'ai constaté que quelques-uns des départements avaient dépassé leurs crédits aux banques sans que rien ne l'indiquât ou pût l'indiquer dans le département du trésor. Le compte consolidé des chemins de fer avait été épuisé depuis longtemps, et des sommes con-

sidérables étaient et devenaient dues pour travaux faits sur les chemins de fer, sans que des voies et moyens eussent été pris pour les payer ; en outre, des contrats pour le matériel roulant du chemin de fer du Gouvernement avaient été faits, et des traites acceptées, non par le Gouvernement, mais par un employé du Gouvernement, pour le paiement de ce matériel. Les travaux du pont de Hull, dont le contrat avait été passé sans la sanction du parlement, étaient continués, et pour empêcher des pertes et des dommages dans la conservation de l'ouvrage fait, nous avons dû prendre des arrangements pour le paiement des travaux commencés, et continuer ces travaux jusqu'à un certain point en attendant la sanction de la Législature.

Les gages des ouvriers et les matériaux pour le chemin non payés, et aucune ressource, autant que je sache, pour solder un seul cent de ces grandes obligations ; subsides dûs à d'autres chemins de fer, l'emprunt de \$270,000 à la banque de Montréal, et l'intérêt échéant dans le mois de décembre ; arrérages de salaires et de gages, matériel sur le chemin de fer non payés ; tous ces montants et bien d'autres auxquels il n'était pas pourvu, montrent une incapacité administrative inexplicable d'après les vrais principes des affaires, et un défaut de jugement et de perspicacité, en ne prenant pas les moyens de rencontrer les obligations encourues par des hommes occupant la position responsable de ministres de la couronne, hommes qui prétendaient gérer les affaires publiques. Ces faits ne sont pas seulement sans précédent, mais presque au delà de toute conception. Mais en outre de leur administration des affaires publiques, je dois condamner leur conduite lorsqu'ils affirmaient avec tant de persistance qu'aucun revenu additionnel n'était nécessaire pour gouverner la province, que le revenu actuel était suffisant pour toutes les fins du gouvernement, suffisant pour payer l'intérêt et le fonds d'amortissement de la dette contractée pour nos chemins de fer. Il ne peut y avoir d'excuse possible pour une conduite aussi anti-patriotique, ni aucun langage trop fort pour la condamner.

A entendre les déclarations des membres de l'ancien Gouvernement, presque chaque fois qu'ils ont adressé la parole au peuple pendant les dernières élections, leur prétention à faire face à toutes les obligations de la province, soit pour les frais ordinaires du gouvernement ou pour la dépense extraordinaire nécessaire pour payer les subsides aux chemins de fer, on aurait supposé qu'ils avaient des millions de piastres à leur disposition dans le trésor, qu'ils n'avaient qu'à mener les affaires de la province à grands guides, et à payer sans hésitation les comptes le jour de leur réception. Ils parlaient comme si le revenu provincial tel qu'il était avait été suffisant pour tous les besoins du service public

tandis qu'ils savaient parfaitement bien qu'ils avaient contracté des obligations auxquelles ils étaient incapables de faire honneur, et qu'ils ignoraient complètement où prendre l'argent pour les payer.

La perte d'argent dont les anciens ministres ont été la cause pendant leur règne, peut être réparée avec le temps au moyen d'une économie rigide et une attention toute spéciale pour notre revenu, mais les tentatives faites de temps à autre, chaque fois qu'ils ont adressé la parole à propos de notre situation financière, pour persuader le peuple qu'aucun revenu additionnel n'était nécessaire, sont des actes que toute personne, comprenant notre véritable situation, doit condamner, et il faudra bien du temps pour détruire les effets de pareils actes. Je ne me propose pas d'entrer dans une analyse détaillée des divers chapitres des revenus et des dépenses de l'année courante. Les états publiés donneront aux honorables députés assez d'informations pour leur permettre de juger en partie jusqu'à quel point les crédits ont été suffisants pour rencontrer les dépenses. De plus nos dépenses et nos revenus sont élevés durant le mois courant, et nous ne pouvons pas nous former une opinion tout à fait exacte avant la fin de l'année. Il est certain, cependant, que les prévisions du revenu telles que faites à la dernière session, ne seront pas réalisées. Elles s'élevaient à la somme de \$2,965,874.62, Eh bien, je ne conçois pas comment mon honorable prédécesseur a pu espérer obtenir le montant de ses diverses prévisions. La somme qu'il s'attendait de recevoir du Gouvernement fédéral sera moindre d'à peu près \$400,000. Il espérait \$200,000 du fonds d'emprunt municipal, tandis qu'aucune proposition de loi n'a été déposée pour en assurer la perception. Il y aura aussi un écart pour d'autres chapitres peu considérables, mais la chose n'est pas surprenante, vu qu'il y a quelques fluctuations dans le revenu. Je crains que le surplus de \$370,000, calculé par l'ex-trésorier, ne se réalise pas. Les dépenses seront à peu près ce qu'elles ont été prévues, quoiqu'elles seront beaucoup dépassées sur un point. Les dépenses de cette Chambre, pour lesquelles le Gouvernement actuel n'est nullement responsable, dépasseront celles de l'année précédente d'une vingtaine de mille piastres. Dix mille piastres, dues pour le cadastre au commencement de l'année, ont été payées à même le crédit de cette année.

#### L'ÉCONOMIE DE L'ANCIEN GOUVERNEMENT.

Nous avons beaucoup entendu parlé des épargnes faites par l'ancien Gouvernement durant l'année terminée le 30 juin 1879. J'emprunte aux comptes publics quelques états que chaque député peut connaître et

vérifier, qui montrent exactement les opérations financières, autres que celles du chemin de fer.

SERVICE ORDINAIRE.

Argent en caisse le 30 juin 1879.....	\$636,988 12
Argent en caisse le 30 juin 1878—déduit.....	251,074 05
	<hr/>
Balance en caisse des revenus de l'année.....	\$385,914 07

EMPRUNTS CONTRACTÉS DURANT L'ANNÉE.

A la banque de Montréal.....	\$270,000 00
A R. Cassils & Co., New York.....	498,125 00
	<hr/>
	\$768,125 00
A déduire la balance en caisse des revenus de l'année...	385,914 07
	<hr/>
Balance due jusqu'à présent sur ces transactions.....	\$382,210 93
De cette somme il faut déduire le montant des mandats non payés, différence de la somme de ces mandats le 30 juin 1878, et le 30 juin 1879. ....	\$ 10,338 23
	<hr/>
Balance.....	\$371,872 70

A laquelle somme il faut ajouter les recettes que l'on peut appeler extraordinaires et les recettes qui n'appartiennent pas à la province, mais qui sont des dépôts.

Fonds de pension des employés.....	\$ 6,245 31
Reçu du Gouvernement de la Puissance, en sus du subside, sur le compte non-réglé.....	\$500,000 00
	<hr/>
	\$506,245 31

Déficit sur les opérations de l'année non-compris les revenus extraordinaires.....	\$878,118 01
--	--------------

Je pourrais bien inclure dans les revenus extraordinaires le montant reçu de l'asile de Beauport et l'excédant des recettes sur les dépenses du chemin de fer du Gouvernement, qui sont compris dans le revenu ordinaire, mais sans cela l'état, loin de montrer un gain dans les opérations de l'année, établit au contraire une grande perte.

Je ne dis pas que l'argent en caisse, tel qu'il appert par les livres, montre un déficit aussi considérable, parce que les revenus extraordinaires ont augmenté l'encaisse tel que je l'ai dit, y compris les \$251,074 05 en mains au commencement de l'année. Mais ce que je veux dire, et ce que je désire que l'on comprenne, c'est que, déduction faite de l'argent en caisse au commencement de l'année, des emprunts

faits dans le cours de l'année, le montant versé par les employés du service civil à leur propre fonds de pension, la somme reçue du Gouvernement de la puissance sur des comptes non réglés ; les transactions ordinaires de l'année—c'est-à-dire le revenu et la dépense ordinaire—auraient produit le déficit mentionné. C'est un état de choses bien peu satisfaisant. Il peut y avoir divergence d'opinions sur l'à-propos de compter dans les revenus extraordinaires certaines sommes que j'y ai placées, mais il n'y a pas de doute que, même en prenant le point de vue le plus favorable de l'ensemble de la question, il y a eu déficit considérable dans les opérations ordinaires de l'année. Je n'accuse pas particulièrement l'ancien Gouvernement de cet état de choses. Dans certains cas, le revenu a subi une baisse par l'opération de causes qu'aucun Gouvernement ne pouvait empêcher ou contrôler, et les dépenses, je n'en ai pas de doute, ont dépassé leur désir et leur contrôle, comme la chose peut encore arriver.

#### FAUTES DE L'ANCIEN GOUVERNEMENT.

Si l'ancien Gouvernement avait franchement déclaré quel était l'état des choses, qu'il avait fait tout en son pouvoir pour diminuer les dépenses, qu'il avait fait de son mieux pour augmenter le revenu autant que possible, mais sans réussir dans aucun cas à accomplir tout ce qu'il espérait, et que les résultats n'avaient pas été ceux qu'il anticipait bien qu'il eu fait tout ce qu'il pouvait dans l'intérêt de la province, j'aurais été moins disposé à le blâmer. Mais ce que je désapprouve, c'est que nos prédécesseurs ont prétendu et prétendent encore avoir réalisé une économie considérable dans quelques services, tandis que sur le tout ils ont eu, dans les opérations de l'année dernière, un grand déficit qu'ils ne veulent pas reconnaître. Il est excessivement désagréable pour moi d'avoir à faire allusion à de semblables choses surtout parce qu'il est peu probable que les deux côtés de la Chambre s'entendent sur ce point. Je ne le fais que pour prouver que les messieurs de l'opposition n'ont aucun titre à réclamer, qu'eux seuls pendant leur règne, ont administré les affaires de la province avec économie, réalisé de grandes économies, et que nous autres, de ce côté-ci de la Chambre, nous avons toujours eu des déficits et que nous ne protégeons pas ou ne pouvons pas protéger les intérêts publics. Personne ne connaît mieux que moi la difficulté extrême de tenir les dépenses dans de justes limites, et que lorsqu'il y a une baisse dans le revenu, ou lorsque l'on permet de nouvelles dépenses, le pauvre trésorier doit porter tout le blâme, et on l'accuse d'incapacité, quand il a fait tout ce qu'il pouvait et tout ce que d'autres auraient pu faire dans les circonstances dans lesquelles il était

placé. Mais pour ne pas parler trop longuement de ce sujet désagréable, je puis remarquer de suite que les états, déposés sur le bureau de cette Chambre, des opérations du Gouvernement, du premier juillet au trente-un mai dernier, ces deux jours inclus, montrent que les recettes de toutes sources, non compris les emprunts temporaires aux banques et au Gouvernement de la puissance, les revenus du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, des propriétaires de l'asile de Beauport et du fonds de pension, sont de \$1,666,453.03, ce qui est un écart très considérable avec les prévisions faites à la dernière session. Comme de raison, le montant reçu durant le mois courant devra être ajouté.

Le montant des crédits votés par la Chambre, l'année der-

nière, et autorisés par les statuts, est de.....	\$2,595,661.24
Sur lesquels il a été dépensé, jusqu'au 31 mai.....	2,421,591.04

Ce qui laisse une balance non dépensée de..... \$174,070.20

Il appert, par conséquent, que le déficit dans les opérations financières des onze mois ne vient pas d'un surcroît de dépenses, mais d'une baisse dans les revenus comparés aux prévisions que l'on avait faites.

#### PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE PROCHAINE.

Je passe maintenant, M. le président, aux prévisions des revenus et des dépenses de l'année financière commençant le premier juillet prochain. En premier lieu, nous avons le subside fédéral, \$1,014,712 ; cela comprend l'intérêt de certains dépôts entre les mains du Gouvernement de la puissance qui, avec le subside *per capita*, forme la somme mentionnée plus haut. L'on remarquera que lorsque l'emprunt de \$500,000, obtenu à New-York par l'ancien Gouvernement, devint dû, nous avons obtenu du Gouvernement fédéral, afin de payer cette dette, une somme d'un égal montant, a compte de notre subside de l'année prochaine, nous proposant de rembourser ce montant à même le nouvel emprunt, soit en payant directement le Gouvernement de la puissance, ou en prenant le montant sur l'emprunt pour les fins du service ordinaire de la province, de sorte que, dans les deux cas, nous pouvons calculer recevoir notre subside régulier.

Le revenu des terres de la couronne vient ensuite : \$504,000. Cette prévision a été faite par les officiers du département des terres de la couronne, et, à en juger par l'activité du commerce de bois, et par les perceptions additionnelles pour les terres vendues et l'accroissement des revenus des mines, que l'on peut raisonnablement espérer, je suis porté à croire que nous aurions pu faire une évaluation plus élevée des recettes du département des terres de la couronne avec grande chance d'en per-

cevoir le montant. Je préfère, cependant, ne pas trop espérer, et bien que je croie que nos prévisions seront en somme dépassées, il est mieux de mettre devant cette Chambre des états qui seront trouvés exacts.

Vient ensuite le revenu des timbres judiciaires et d'enregistrement, \$230,000. Mon évaluation de ce revenu est plus élevée que les précédentes. L'abrogation de la loi de faillite et la plus grande étendue de territoire cadastré ne peuvent manquer de produire plus de revenu qu'auparavant. Les projets de lois qui seront déposés pendant cette session augmenteront les revenus des timbres judiciaires, et l'on mettra beaucoup de soin à appliquer la loi.

Les amendements faits à loi des licences pendant la dernière session de la Législature ont eu un effet désastreux sur les revenus courants des licences. Des infractions aux lois ont diminué les revenus, et les coupables ont échappé à toute punition. On en a appelé aux cours d'une juridiction supérieure, qui ont presque uniformément, à cause des défauts sérieux de la loi de la dernière session, cassé les décisions des cours inférieurs, et la couronne n'a pas seulement été incapable de percevoir les amendes, mais a dû payer de fortes sommes pour frais judiciaires.. L'article de la loi exigeant le paiement du droit des licences dans toutes les cités de la province, excepté Québec et Montréal, a été abrogé pendant la dernière session, sans que rien ne lui fut substitué, et la conséquence a été que, jusqu'à présent, il a été, pour ainsi dire, impossible de percevoir aucuns revenus dans ces cités. La loi qui sera passée pendant cette session, sera, je l'espère, plus favorable aux besoins du pays. Je suis convaincu que si la Chambre adopte le projet de loi relatif aux licences de diverses sortes qui est déposé sur le bureau, le revenu excèdera ma prévision.

La prévision, quant aux honoraires judiciaires, exclusivement des timbres, est de \$8,000 ; du fonds des bâtisses des jurés, exclusivement des timbres, \$50,000.

Ce revenu ne peut être perçu que par la plus grande surveillance de la part des officiers en loi. Jusqu'à présent, les shérifs ont trop négligé la perception de ce revenu des diverses municipalités dans leurs districts respectifs. J'aurai encore à parler sur ce point lorsque j'arriverai au chapitre des dépenses de l'administration de la justice. En attendant, si les honorables députés et le public de la province veulent comparer les sommes payées par les municipalités dans Québec avec celles payées dans les autres provinces, particulièrement dans Ontario, un moment de réflexion les convaincra que par le passé nos corporations municipales n'ont pas fait leur devoir sous ce rapport, et lorsque la question leur sera soumise, elles seront sans doute dispo-

sées à contribuer plus, à l'avenir, au paiement des frais de l'administration de la justice. Il y a dans mes prévisions plusieurs chapitres qui n'exigent pas de commentaires, tels que la justice :—revenu, \$7,000 ; le palais de justice de Montréal, \$5,000 ; prêt aux incendiés de Québec, \$1,000 ; la *Gazette Officielle de Québec*, \$28,000. Ce dernier chapitre a été réduit, vu que l'abrogation de la loi de faillite diminuera beaucoup les annonces. Législation :—vente des statuts et projets de lois d'intérêt local, \$1,000 ; fonds d'emprunt municipal, \$200,000. Le Gouvernement a pris des mesures préliminaires pour le règlement de ce compte arriéré depuis si longtemps. Il est dû près de \$4,000,000 pour capital et intérêts jusqu'au 31 décembre dernier.

On est entré en négociation avec les diverses municipalités endettées au fonds d'emprunt municipal, et un projet de loi qui vous sera soumis dira quels sont les moyens que le Gouvernement se propose de prendre, avec la sanction de cette Chambre, pour la solution de cette difficile question. Il est bien connu que beaucoup de personnes supposaient que le montant dû à ce fonds ne serait jamais payé. L'idée est trop répandue qu'il n'y a aucune obligation morale de payer ce que l'on doit au Gouvernement, mais il faut, dans la situation actuelle, réaliser cet actif qui appartient à la province. En même temps, on aura soin de ne pas imposer de trop lourds fardeaux à aucune municipalité, mais il n'est que juste pour les autres parties de la province qui n'ont retiré aucun avantage de ce fonds, que l'on perçoive les sommes dues pour aider à payer les frais généraux du service public. En conséquence, je crois qu'avec les moyens qui seront proposés pour faire payer les montants dûs à ce fonds, je n'exagère pas dans l'évaluation que j'ai faite. Le revenu casuel est évalué à \$2,000.

#### REVENUS DU CHEMIN DE FER.

Viennent ensuite les revenus du chemin de fer que j'évalue à \$250,000. Un état complet des recettes et des dépenses du chemin du Gouvernement sera déposé sur le bureau de cette Chambre par l'honorable premier, dont le département est chargé de l'administration du chemin. En évaluant ce revenu à un quart de million de piastres, je veux que l'on comprenne que je fais abstraction des frais de construction et d'achat de matériel roulant, et que je ne tiens compte que des dépenses de l'entretien de la voie, les salaires, c'est-à-dire ce que l'on peut légitimement appeler les frais d'exploitation. Je n'ai aucun doute que nous pourrions louer le chemin pour un montant plus élevé que celui de ma prévision, mais le Gouvernement croit que le temps n'est pas venu de faire une semblable transaction, et je suis convaincu, qu'à mesure

que le trafic du chemin se développera, on trouvera que notre politique est sage, et nous pourrons, si l'occasion se présente, plus facilement vendre le chemin s'il n'est pas loué. Il faudra encore une somme considérable pour compléter la voie et la pourvoir de matériel roulant, somme qui n'appartient pas au compte annuel du revenu et de la dépense, et doit être trouvée d'une autre manière. Je suis fermement convaincu que la grande dépense que nous avons encourue pour les chemins de fer du Gouvernement et ceux de compagnies privées, si l'on tient compte de nos moyens, nous recompensera prochainement des sacrifices que nous avons faits pour favoriser les véritables intérêts de la province en construisant et en aidant la construction de ces voies de communication dans presque toutes les parties de la province.

Nous avons ensuite le revenu de la police, \$2,000. Il est dû un montant bien plus considérable pour le service de la police, et des mesures sont prises pour le faire payer.

Asiles de Beauport et de St-Jean de Dieu, \$8,500. Les propriétaires de ces asiles ont emprunté de l'argent du Gouvernement, il y a quelques années, pour terminer leurs établissements, dont une partie deviendra due dans le cours de l'année prochaine, et sera sans doute payée, vu que le Gouvernement peut retenir les échéances sur les montants qui seront dus aux propriétaires pour l'entretien des aliénés.

Le chapitre suivant est nouveau dans l'évaluation des revenus. Il y a quelques années, on trouva qu'il était nécessaire, dans l'intérêt public, à cause de la grande responsabilité des officiers de nos cours de justice à propos des dépôts d'argent faits entre leurs mains en attendant les jugements à être rendus, et à cause des détournements de fonds et des défalcatons qui avaient lieu, de légiférer pour que tous tels dépôts fussent faits entre les mains du Gouvernement. Ce que l'on appelle la loi des dépôts judiciaires fut adoptée, et elle a fonctionné heureusement durant plusieurs années. Quand la loi a été mise en opération, j'ai fait des arrangements avec diverses banques pour qu'un intérêt fut payé sur ces dépôts, et l'on accorda à certains officiers une commission sur leurs dépôts respectifs. C'est ce dernier arrangement que je veux annuler, et le projet de loi qui sera déposé aura pour but de transporter la balance de l'intérêt accru au fonds du revenu consolidé. J'évalue à \$50,000 le revenu de l'intérêt des dépôts judiciaires. A la fin de cette année, il y aura \$10,000 de plus au crédit de l'intérêt accru, mais je n'en tiens pas compte, afin que s'il devient nécessaire d'en prendre une partie pour couvrir les pertes qui pourraient survenir, nous ayons des fonds à notre disposition pour cette fin.

Ces diverses sommes additionnées forment un total de \$2,646,912.

Le Gouvernement a aussi prêté à l'école normale Jacques-Cartier de Montréal, pour ses nouveaux édifices, \$126,453.44, à être remboursées à même le prix de vente de l'ancienne propriété de l'école normale à Montréal, conformément à la résolution votée par cette Chambre. La propriété n'a pas été vendue jusqu'à présent, à cause de la dépréciation de la propriété immobilière depuis quelques années. Mais il y a maintenant une perspective d'obtenir un prix qui justifiera le Gouvernement de vendre cette propriété, et qui remboursera amplement les avances faites pour les nouveaux édifices. Si l'on réalise ce montant dans le cours de l'année prochaine, nos revenus s'élèveront à \$2,772,665.44.

Il existe aussi une autre source de revenu parfaitement légitime, à laquelle nous aurons recours, s'il devient nécessaire. On sait que le fonds consolidé des chemins de fer a été établi dans le but de pourvoir aux fonds pour payer le coût du chemin du Gouvernement, et les subsides aux chemins construits par des compagnies privées. Le fonds du revenu consolidé était tenu de payer les subsides de ces compagnies, et le Gouvernement était autorisé à emprunter de l'argent sur le crédit du fonds du revenu, si le fonds des chemins de fer devenait insuffisant pour payer ces subsides au fur et à mesure qu'ils deviendraient dus. Un montant considérable a été emprunté de cette manière, et il n'est que juste de rembourser le fonds du revenu consolidé à même le nouvel emprunt contracté entièrement pour les chemins de fer, et nous pouvons compter sur cette somme pour balancer tout déficit dans les revenus de l'année prochaine. Personne ne peut supposer, pour un instant, que nous pouvons appliquer nos revenus annuels ordinaires aux chemins de fer, et les sommes qui ont été payées, dans ce but, doivent être remboursées, et les dépenses de construction des chemins défrayées par les emprunts faits pour cette fin particulière. Bien que je n'aie pas fait d'évaluation de revenu de cette source, je mentionne cependant le fait à la Chambre afin de montrer que notre revenu sera suffisant pour le service public dans le cours de l'année prochaine.

Les prévisions que j'ai faites de nos revenus probables seront, comme je l'ai déjà dit, je crois, en somme, réalisées ; quelques-uns donneront moins, d'autres plus, et si l'on constate que le revenu n'est pas perçu suivant nos espérances, il ne nous restera qu'à diminuer les dépenses en proportion, et je suis convaincu que mes collègues m'appuieront

#### PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DES DÉPENSES DE 1880-81.

Je passe maintenant, M. le président, à l'évaluation des dépenses de l'année prochaine. En traitant cette partie de mon sujet, je désire

que l'on comprenne que je ne parle pas seulement des crédits qui doivent être votés par cette Chambre, mais aussi des sommes autorisées par divers statuts, afin que les honorables députés connaissent précisément le montant de la dépense proposée dans chaque branche du service public. Mes évaluations sont élevées—plus élevées, dans plusieurs cas, que les dépenses qui seront réellement faites, et j'espère que la Chambre accordera au Gouvernement tel pouvoir qui lui permettra de réduire le montant voté pour l'année.

Le premier crédit est celui de la législation—le Conseil législatif— indemnité aux conseillers et frais de route.....	\$ 12,665 00
Salaires et dépenses contingentes.....	22,335 00
	<hr/>
	\$ 35,000 00

Il y aura une partie de deux sessions à payer cette année, et je me propose de payer une partie de cette session à même ce crédit.

Assemblée législative, salaire du président, indemnité aux députés et frais de route.....	\$ 36,500 00
Salaires et dépenses contingentes, y compris les frais d'impression et de reliure, etc.....	58,500 00
	<hr/>
	\$ 95,000 00

Crédit pour la bibliothèque.....	\$3,000 00
Dépenses d'élection.....	3,000 00
Greffier de la couronne en chancellerie.....	800 00
Impression, reliure et distribution des lois....	3,300 00
Greffier en loi et contingents.....	3,000 00
	<hr/>
	\$13,100 00

Ces sommes réunies font le montant élevé de.....\$143,100 00

Il est peut-être mieux que j'exprime pleinement toute ma pensée sur ce crédit, et je n'hésite pas à dire que je le trouve beaucoup trop élevé. Par le passé nous avons eu trop d'employés permanents et de la session, et l'on peut faire une économie considérable dans les deux Chambres en diminuant le nombre des employés et en fixant les salaires de manière à payer libéralement l'ouvrage fait, tout en évitant de faire des déboursés pour lesquels on ne reçoit rien en retour. Quand la commission de l'économie interne de la Chambre a tenu ses premières séances, j'ai été étonné de trouver un aussi grand nombre d'employés permanents, dont la majorité n'avait rien à faire bien que leurs salaires fussent payés comme s'ils eussent travaillé. Nous n'étions pas à blâmer, et la commission ne pouvait nullement remédier à ce regrettable état de choses sans la permission de cette Chambre. Je constate par les rapports des officiers de

la Chambre que cette année un grand nombre de fonctionnaires permanents ont été employés, et je suis convaincu que personne ne considère que leurs services fussent nécessaires; il y avaient les chefs et vingt-cinq assistants et commis, et onze messagers, coûtant à la province \$35,350 annuellement. (L'assemblée législative d'Ontario n'a que six fonctionnaires permanents.)

On a employé durant la dernière session 22 employés de la session; 24 messagers et pages: formant un total de 82 employés. Je suis convaincu qu'avec la permission de la Chambre le nombre des fonctionnaires permanents et de la session peut-être diminués, et les dépenses restreintes dans une même proportion. Cela doit être fait, et, j'en suis certain, peut être fait sans porter atteinte à l'efficacité du service public. Je sais, M. le président, que plusieurs diront que c'est de l'économie mal entendue, que le trésorier a des idées fausses sur ce qu'exige la dignité d'une province comme la nôtre, mais nos besoins demandent des retranchements, et moi pour un je ne faillirai pas, par crainte de la satire, à mon devoir envers le pays; et je sais que le pays m'appuiera dans mes efforts.

Le chapitre suivant de la dépense est celui du gouvernement civil, \$160,460.

A être votées. . . . .	\$ 54,100	
Autorisées par statut. . . . .	106,360	\$160,460
<hr/>		
Les salaires comptent dans ce montant pour. . . . .	\$127,210	
Contingents. . . . .	\$ 33,250	

Il y a aussi place ici pour de l'économie, et je suis heureux de dire que beaucoup a déjà été fait dans ce sens. Jusqu'à présent, les services des employés surnuméraires ont été payés à même le crédit des contingents; quelques-uns de ces surnuméraires ont été employés de la sorte pendant des années. Ce système est mauvais et devrait être discontinué.

Je passe maintenant au chapitre de l'administration de la justice, \$441,787; montant à être voté, \$435,787; autorisé par statut, \$6,000. Ce montant n'est pas seulement très élevé, mais la plus grande partie est payée par le trésor public. En faisant allusion à ce sujet, il y a quelques années, j'ai exprimé l'opinion que cette province n'était pas traitée justement en certains endroits, si l'on compare les frais de l'administration de la justice dans cette province avec ceux des autres provinces. A Ontario, par exemple, les municipalités paient, à même leurs revenus locaux, une grande partie des frais de l'administration de la justice, tandis que dans notre province, les municipalités ne paient à peu près rien, à l'exception du fonds de bâtisses et des jurés, et encore ce qu'elles contribuent à ce fonds est bien loin de défrayer les dépenses des jurés.

Notre peuple devrait payer plus qu'il ne fait, et il ne serait pas mal, en demandant des exemples à Ontario, ce que plusieurs font, pour la gestion des dépenses du Gouvernement, de s'enquérir en même temps d'une autre question et d'imiter la population d'Ontario dans la contribution de ses ressources municipales aux frais du Gouvernement. Je crois que si nos municipalités étaient obligées davantage aux frais de l'arrestation et de la punition des criminels, ils seraient bien moins élevés qu'à présent, parce que la dépense serait contrôlée plus sévèrement que ne peut le faire le Gouvernement. Notre peuple ferait bien d'examiner la question, et de se préparer à faire son devoir, sous ce rapport, plus libéralement que par le passé.

Il ne faut pas oublier que les chapitres suivants sont compris dans la somme de \$441,787 :

Pour le bureau de police, Montréal et Québec.....	\$14,555 00
Prisons de réforme, Montréal et Sherbrooke .....	46,300 00
Inspection des bureaux publics et dépenses .....	5,000 00
<b>Montant.....</b>	<b>\$65,855 00</b>

Quant aux prisons de réforme, je suis porté à croire que l'on pourrait avec avantage pour le public, et particulièrement pour les jeunes gens qui y sont internés, y faire des changements. Les officiers en loi de la couronne sont à étudier la question, et ils proposeront sans doute des réformes dans l'administration de ces institutions.

Le chapitre suivant de la dépense est celui de l'éducation,

s'élevant à.....	\$355,535
De ce montant l'ancien crédit de l'éducation supérieure est de	71,000
Ecoles communes (le même).....	155,000
Ecoles Normales .....	42,000

Ce dernier montant est le même que celui de l'année dernière, mais aucun avis n'ayant été donné de la réduction proposée de \$4,000 du crédit ordinaire, j'ai placé dans le budget supplémentaire de l'année courante une somme minime en faveur de l'école Normale McGill pour payer des obligations antérieurement contractées. Le crédit de l'inspection des écoles, \$28,625, est le montant que les deux comités du conseil de l'instruction publique (catholique et protestant) disent être absolument nécessaire à cette fin. Le conseil de l'instruction publique est unanime à déclarer qu'un système d'inspection des écoles est nécessaire pour le progrès de l'éducation. J'abonde entièrement dans cette opinion.

De plus, je crois que l'abolition de l'inspection serait un coup terrible porté aux écoles primaires, et, dans bien des cas, détruirait leur utilité. J'ai quelque peu réduit le crédit demandé, et afin de payer les salaires

de services rendus pendant l'année courante, j'ai placé le montant nécessaire dans le budget supplémentaire de cette année. Le conseil de l'instruction publique a longuement étudié cette question et il n'y a pas d'hommes parmi nous plus capables de la juger. Ils sont à l'examiner davantage en vue d'une réduction des dépenses, sans toutefois diminuer l'efficacité du service. Les autres chapitres formant le montant nécessaire pour l'instruction publique sont peu élevés et ne demandent pas de mention spéciale, les crédits étant suffisamment donnés en détail.

#### AGRICULTURE.

Vient ensuite le chapitre de l'agriculture, immigration, repatriement et colonisation \$144,500 ; à être voté \$94,000 ; déjà voté \$50,000.

Le crédit annuel ordinaire pour les sociétés d'agriculture de \$50,000 est déjà autorisé par statut. Je ne crois pas que le pays retire les avantages qu'il devrait de l'argent dépensé pour octrois aux sociétés d'agriculture locales. Plusieurs comtés contribuent bien peu de leurs ressources locales, et la concurrence n'existe que dans d'étroites limites—comtés ou souvent une seule moitié de comtés—et n'est pas suffisante pour encourager les cultivateurs à faire des efforts pour améliorer leurs races d'animaux et les produits de leurs terres. Je suis convaincu que la loi devrait être amendée de manière à rendre plus facile la formation de sociétés d'agriculture de districts, et j'espère que le conseil d'agriculture sera prêt à recommander une modification à la loi dans ce but. Les prix maintenant offerts par les sociétés locales ne sont pas assez élevés, et nos meilleurs cultivateurs perdent tout intérêt dans ces organisations locales. Je ne voudrais pas voir abolir ces sociétés locales, mais une disposition pourrait être ajoutée à la loi pour que l'on puisse faire des changements dans les districts où ils seraient nécessaires pour donner une plus grande impulsion au progrès des diverses branches de l'agriculture.

L'exportation en Europe des bestiaux et autres animaux de la ferme a été d'un immense avantage pour notre population agricole. Ces exportations, jusqu'à présent, ont été faites à la Grande-Bretagne, et ont incontestablement donné un grand encouragement à nos cultivateurs pour améliorer leurs races d'animaux et les produits de la ferme (dairy), qui ne peut manquer de leur être très profitable.

Je suis heureux d'informer la Chambre que le Gouvernement a fait des arrangements préliminaires avec une compagnie de France pour l'exploitation de nos mines de phosphate, et aussi pour l'établissement d'une ligne de steamers pour le transport de ce produit, des animaux et des produits de la ferme en France. Les détails de ce projet seront, sur demande, communiqués à la Chambre.

On a représenté au Gouvernement que nos bestiaux canadiens sont bien appréciés en France, et plus recherchés pour la nourriture que les bestiaux anglais, et le Gouvernement a cru que par l'encouragement que nous pouvons offrir, dans les limites de nos moyens, nous pourrions créer un nouveau commerce qui serait très profitable pour nos agriculteurs, résultat assurément fort désirable.

Parmi les autres crédits de l'agriculture, il y a la somme de \$19,500 pour la construction d'édifices permanents à Montréal pour l'exposition provinciale des produits de la ferme et des manufactures. On peut considérer ce montant comme une dépense permanente imputable au compte du capital. La cité de Montréal a fourni un montant égal à celui du Gouvernement pour les édifices, et le Gouvernement de la Puissance, en considération du caractère général de la prochaine exposition à Montréal, en septembre prochain, a, je crois, donné \$5,000 pour le même objet.

#### IMMIGRATION.

Le crédit de l'immigration et du repatriement est de \$10,000. Je regrette de ne pouvoir demander une somme plus considérable. On suppose et quelques-uns disent que le Gouvernement de Québec n'est pas favorable à l'immigration européenne dans cette province.

Tel n'est pas le cas. Nous sommes prêts à accueillir les colons et à leur donner toute l'assistance en notre pouvoir, et il n'y a pas de doute que des capitaux considérables sont apportés dans la province par les immigrants, sans compter ce qui contribue tant au progrès d'un pays : les bras vigoureux et les cœurs décidés de ceux qui viennent s'établir sur nos terres incultes. Ils sont d'un avantage incalculable à tout pays. Malheureusement pour nous, nos moyens d'aider les immigrants à pénétrer dans l'intérieur sont limités, et, dans la plupart des cas, c'est la pratique, par l'entremise de l'influence des agents dans la mère-patrie, de payer de l'autre côté de l'Atlantique le billet pour le chemin de fer en même temps que pour le passage de l'océan, et les immigrants qui arrivent dans nos ports sont en destination de l'ouest, soit dans notre pays, soit dans les États-Unis. Des arrangements préliminaires ont été faits par le Gouvernement pour la vente de cent mille acres de terre à une compagnie anglaise à soixante cents de l'acre, payable par versements durant cinq ans avec intérêt. Cette compagnie s'engage à établir les colons sur les terres pour y faire les travaux de défrichement suivant les règles ordinaires, et les patentes des terres seront données aux colons de bonne foi eux-mêmes, et non à la compagnie. Un certain nombre de colons devra être établi tous les ans. On a représenté qu'en considération de l'exportation considérable des animaux de ferme du

Canada en Angleterre, des cultivateurs ayant des moyens sont prêts à venir s'établir sur nos terres avec l'intention de se livrer à l'élevage des bestiaux pour les marchés européens.

Plus nous aurons de ces hommes au milieu de nous, le mieux ce sera. Après la guerre franco-prussienne nous avons eu une immigration peu désirable, mais grâce à nos nouvelles relations avec la France il nous viendra sans doute une classe d'immigrants et de petits fermiers qui feront beaucoup pour le pays. Le crédit des chemins de colonisation est de \$45,000, et un crédit spécial pour le chemin maritime sur la côte sud du St-Laurent, de \$1,000. Nous avons constaté que du crédit de la colonisation \$10,000 avaient été antérieurement affectées, et en plus grande partie dépensées, de sorte que l'on n'a pas même pu distribuer en entier le crédit de cette année. Toutefois, le Gouvernement à essayer de distribuer l'argent de manière à faire le plus de bien possible. Il y a quelques années le crédit de la colonisation était bien plus considérable qu'à présent, mais la grande dépense des chemins de fer, qui, après tout, sont les meilleurs chemins de colonisation, m'empêchent de donner plus, et il ne serait pas sage d'affecter à cette fin des sommes que la province ne pourrait pas payer. On entend dire souvent que le Gouvernement ne donne pas à l'agriculture et à la colonisation toute l'attention qu'elles méritent. Je reconnais pleinement l'importance de ces questions. Mais tant de besoins sollicitent de l'aide, que le Gouvernement ne peut que leur distribuer telles sommes dont il dispose, avec la direction de cette Chambre. J'ai fait préparer un état des montants dépensés, depuis 1867, pour l'agriculture, l'immigration, le repatriement et la colonisation, qui montre ce qui a été fait :

DÉPENSE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 1867 AU 31 MAI 1880.

Année.	Agriculture.	Colonisation.	Immigration.	Repatriement.
1868 .....	\$48,679.30	\$ 9,671.27		
1869 .....	54,473.00	66,398.07		
1870 .....	49,863.00	223,844.31	\$ 5,958.12	
1871 .....	59,748.79	173,481.10	19,581.94	
1872 .....	59,645.90	153,393.37	19,894.28	
1873 .....	83,243.00	129,291.31	40,681.25	
1874 .....	61,352.15	131,741.81	48,978.79	
1875 .....	56,880.74	125,953.61	38,657.48	\$ 3,472.92
1876 .....	53,332.82	63,369.56	30,294.39	42,903.30
1877 .....	77,466.59	48,000.00	20,964.40	43,956.14
1878 .....	60,610.02	68,000.00	14,443.89	13,959.42
1879 .....	68,276.13	38,000.00	13,685.25	1,114.75
1880 .....	65,236.01	29,000.00	8,329.79	1,146.83
Total.....	\$768,512.45	\$1,260,144.61	\$261,469.58	\$105,553.44

**DÉPENSE DE LA PROVINCE DU CANADA DURANT LES TREIZE ANNÉES  
ANTÉRIEURES A LA CONFÉDÉRATION.**

Pour l'agriculture . . . . .	\$ 550,677 07
Pour la colonisation . . . . .	579,868 59
	<hr/>
	\$ 1,130,545 66
Pour l'immigration et la quarantaine . . . . .	498,388 63
	<hr/>
	\$ 1,628,934 29
Montant dépensé depuis le 1er juillet 1867, au 31 mai 1880 pour :	
L'agriculture . . . . .	\$ 768,512 45
La colonisation . . . . .	1,260,144 61
L'immigration . . . . .	261,469 58
Le repatriement . . . . .	105,553 44
	<hr/>
	\$ 2,395,680 08
Aide aux gens en détresse, Côte du Labrador . . . . .	2,365 93
Aide aux gens en détresse, Saguenay . . . . .	14,009 88
Grains de semence, Saguenay . . . . .	28,050 00
Aide aux gens en détresse, Ottawa . . . . .	3,000 00
do do do Iles de la Madeleine . . . . .	3,330 62
do do do Canton de Cranbourne . . . . .	500 00
	<hr/>

Ce qui fait un montant de . . . . . \$ 2,446,936 51

Ainsi l'agriculture et la colonisation n'ont pas été négligées mais au contraire très encouragées.

Je passe maintenant au crédit des travaux et édifices publics, \$166,418.

Nous n'avons pas encore retiré aucun avantage de la construction des édifices pour les départements publics, et il nous faut encore attendre quelque temps, en tant qu'il s'agit de la diminution des loyers, vu que nous devons les payer jusqu'au mois de mai prochain. Nous avons assuré plusieurs de nos édifices publics pour trois ans, vu que le taux de l'assurance était moins élevé qu'avec le système annuel, et nous avons à pourvoir à la surveillance des édifices que nous occupons, ainsi que des nouveaux édifices, jusqu'au mois de mai prochain. Nous occuperons ces derniers dans le cours de l'automne et de l'hiver. Ces services coûteront \$43,401; inspections, le montant ordinaire \$3,000; \$88,985 seront requises pour compléter les édifices des départements, y compris l'appareil de chauffage. Ce crédit comprend la somme de \$50,000 non dépensée du crédit de l'année dernière.

On évalue que les frais de déménagement, des meubles et d'installation s'élèveront à \$10,000, ce qui, j'en suis sûr, n'est pas extravagant. On devra faire une épargne considérable lorsque les départements auront été transportés dans les nouveaux édifices ; il faudra moins d'employés ; on économisera le loyer et les frais de réparations qui sont constamment nécessaires dans les édifices que nous occupons maintenant. Les archives publics seront surtout en sûreté, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent, et il est bien à espérer que la dépense que nous avons faite sera avantageuse. Il faudra \$10,000 pour la clôture, etc., de l'Ecole Normale Jacques-Cartier de Montréal ; c'est pour la plus grande partie le crédit de l'année dernière que nous proposons à la Chambre de revoter.

#### INSTITUTIONS DE CHARITÉ.

Le crédit suivant est celui des institutions de charité, \$263,630. C'est un fardeau sérieux pour les ressources de la province, qui a augmenté graduellement depuis 1867. Le montant payé pour l'entretien et la garde des aliénés pendant les exercices terminés le 30 juin 1868 et 1869, a été, pour chaque année respective, de \$97,940 et \$116,595 ; pendant l'exercice terminé le 30 juin 1879, \$210,542 ; et celui de l'année courante ne sera qu'un peu moins élevé. Cela prouve un état de choses regrettable. Il y a aussi une augmentation du nombre de ces malheureux dans les autres provinces de la Puissance. Je ne puis pas dire quelle est la cause de cette grande augmentation du nombre des aliénés, mais je suis porté à croire que l'on admet trop facilement dans les asiles certaines personnes qui devraient être à la charge de leurs parents et non à celle de la province.

Cette dépense annuelle représente l'intérêt de \$4,000,000 à 5 pour cent. Je crains aussi que la charité privée en faveur des idiots ait été bien diminuée par la facilité avec laquelle ils sont placés dans un asile aux frais du public. Il est à espérer que le projet de loi qui sera déposé par l'honorable procureur général, remédiera au mal dans l'avenir et réduira graduellement les dépenses encourues par le trésor pour le soin de ces infortunés. Pour cette raison, je porte le crédit pour les asiles de Beauport, de St-Jean de Dieu et de St-Ferdinand d'Halifax à \$200,000.

Le crédit des diverses institutions de charité, y compris les écoles de réforme et d'industrie, est de \$63,630. Je n'ai aucune explication particulière à donner à propos de ce crédit. Cependant, j'incline à croire qu'une nouvelle distribution pourrait être faite de manière à mieux atteindre le but proposé, et à permettre probablement le retranchement de quelques crédits auxquels la charité privée pourrait amplement suppléer.

Le crédit pour diverses dépenses et de \$16,900. De ce montant \$1,900 représentent ce que le Gouvernement contribue au fonds de pension des employés. La balance forme un fonds à même lequel sont payées de petites dépenses imprévues et certains items qui ne sont pas classifiés ailleurs.

Passons maintenant à la perception, à l'administration et autres dépenses relatives aux finances, \$169,630. Cette somme est composée comme suit :

Fonds des municipalités pour aider à la construction des maisons pour les cours de comtés .....	\$2,500.00
Explorations par le département des terres de la couronne .	25,000.00
Pour le cadastre .....	40,000.00
Dépenses générales pour salaires dans le département des terres de la couronne .....	68,230.00
<i>Gazette officielle de Québec</i> .....	14,900.00
Timbres, licences, y compris \$15,000 pour le rachat des timbres d'assurance .....	19,000.00

Ces chapitres n'exigent pas de commentaires.

Le chapitre suivant est celui de l'intérêt de la dette publique, du fonds d'amortissement et frais d'administration, \$1,029,072.08.

Ce montant comprend l'intérêt sur les premiers emprunts.	\$533,882.76
L'intérêt d'une année sur les nouveaux emprunts proposés	200,000.00
Intérêt des emprunts temporaires .....	23,616.00
Fonds d'amortissement pour les premiers emprunts, pour l'exercice de 1879-80 .....	110,786.66
Fonds d'amortissement pour les premiers et les nouveaux emprunts pour l'exercice 1880-81 .....	150,786.66
Commission, escompte, timbres, etc. ....	10,000.00

On remarquera que l'intérêt de l'emprunt temporaire et le fonds d'amortissement pour l'année courante s'élèvent au montant de \$134,402.66, auquel j'ai pourvu pour l'année prochaine, ne désirant pas contracter de nouveaux emprunts temporaires. J'ai aussi pourvu à l'intérêt et au fonds d'amortissement du nouvel emprunt proposé ainsi que des anciens.

Le montant du budget s'élève à \$2,891,432.08, somme, j'en ai l'espoir, plus considérable, par des causes temporaires que mes remarques ont déjà suffisamment expliquées, que sera celle des budgets dans l'avenir.

#### LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ANNÉE PROCHAINE.

Ainsi il appert par ce qui précède que j'ai évalué le revenu de l'année prochaine, non compris le remboursement du prêt à l'École Normale

Jacques-Cartier, à \$2,762,665.44 et les dépenses à \$2,891,002.08, laissant un déficit apparent de \$118,366.52, mais non compris l'intérêt des fonds en banques. J'ai essayé de donner les chiffres au meilleur de mon jugement. Il est possible que j'aie fait une évaluation trop élevée des revenus, mais je ne le crois pas. Je puis faire erreur quant au montant des dépenses, mais mes chiffres dépassent même mes prévisions, et j'espère beaucoup pouvoir montrer à la fin de l'année, que j'ai donné de la marge pour la perception d'un surcroît de revenus et que mon évaluation des dépenses, loin d'être dépassée, ne sera pas atteinte.

Que l'on se rappelle aussi que du montant du nouvel emprunt, si la Chambre en autorise la négociation, une somme considérable retournera au fonds consolidé du revenu pour remboursement d'avances faites par ce fonds pour la construction de chemins de fer, ce qui permettra à ce fonds de payer tous les crédits auxquels il est affecté. En somme, je suis d'opinion que bien que nous ayons dépensé beaucoup pour les chemins de fer, dépense qui nous oblige à payer une forte somme annuelle pour intérêt et fonds d'amortissement, la situation de la province n'est pas telle qu'elle doive être une cause d'alarme. Nous ne devons pas seulement économiser en paroles, ne pas parler seulement de retranchement en temps d'élection et dans cette Chambre, mais mettre en pratique l'économie exigée par les nécessités de notre situation.

Je ne dis pas qu'il ne faudra pas créer de nouvelles sources de revenus, que plus tard de nouveaux impôts ne deviendront pas nécessaires, si nous ne vendons pas notre chemin de fer, ou si nous n'obtenons pas que le Gouvernement fédéral nous libère d'une partie des frais d'administration de la justice, mais je dis que des moyens peuvent être proposés pour augmenter le revenu sans porter atteinte à la prospérité publique, ou sans taxer notre peuple trop lourdement. Je crois, Monsieur le président, que les membres de la Chambre peuvent avec raison me reprocher de perdre le temps en entrant dans des détails inutiles à propos des revenus et des dépenses ; je me reconnais incapable d'intéresser les membres de cette Chambre, mais j'espère qu'ils accepteront ce sacrifice comme l'un de ceux que des hommes publics sont obligés de faire et qu'ils m'accorderont leur attention pendant encore quelques minutes. Mais, Monsieur le président, en dehors de cette Chambre, il y a le peuple de la province qui n'a pas les moyens des honorables membres de cette Chambre de connaître notre situation financière, mais qui a le plus grand intérêt à être renseigné exactement sur ses affaires.

Il est de mon devoir de donner, dans un langage aussi clair et aussi précis que possible, toutes les informations en mon pouvoir, afin que par l'entremise de la presse la province apprenne quelle est sa position,

ce que le Gouvernement fait pour soutenir le crédit provincial et pour protéger les intérêts financiers de la province, et juge correctement la conduite de ses députés dans cette Chambre. Je crois que notre peuple comprend suffisamment notre situation financière pour savoir que nous avons contracté une dette considérable pour les chemins de fer, que la dépense pour ces travaux a été généralement et autant que possible distribuée dans toute la province, qu'il est impossible de construire des chemins de fer à même les revenus ordinaires, de sorte que des moyens doivent être donnés au Gouvernement pour payer l'intérêt de la dette et le fonds d'amortissement et administrer les affaires publiques, et il sait, bien qu'il se soucie peu de l'admettre, qu'il doit venir en aide au Gouvernement en lui donnant les moyens requis pour les besoins que j'ai mentionnés.

De plus, j'ajoute que je suis déterminé à montrer au pays notre situation véritable, qu'elle soit favorable ou défavorable. Je n'ai rien dissimulé qui put être utile, ni tenté de montrer nos affaires sous un jour contraire à la vérité, et l'on acceptera, je l'espère, cette explication comme mon excuse d'être entré dans autant de détails. La province attend des informations sur ce sujet, et il est de mon devoir de lui donner toutes celles que je possède.

PASSIF DE LA PROVINCE.

Je passe maintenant, Monsieur le président, à la position de la province quant à son passif. J'ai déjà dit que, lors de l'avènement du Gouvernement actuel au pouvoir, il y avait, surtout pour les chemins de fer, plusieurs réclamations en souffrance auxquelles il n'avait pas été pourvu. Quelques-unes ont été payées ; nous avons obtenu du délai pour d'autres qui sont comprises dans l'état des dettes de la province. Cet état est fait jusqu'à la date du premier mai dernier.

Balance due sur l'emprunt de 1874 . . . . .	\$3,698,666 67
"          "          1876 . . . . .	4,059,973 37
"          "          1878 . . . . .	3,000,000 00
	<hr/>
	\$10,758,440 04

Ce montant est la balance des emprunts permanents, déduction faite du fonds d'amortissement payé pour leur rachat.

Dues pour divers emprunts aux banques . . . . .	\$1,345,000 00
Obligations pour le compte du chemin de fer qui ont été convenues, non comprises dans les emprunts temporaires qui précèdent . . . . .	1,093,598 00

Autres réclamations contre le Gouvernement pour la construction du chemin autant qu'elles ont pu être constatées, disons . . . . .	20,000 00
Subventions à certaines compagnies de chemins de fer, au fur et à mesure des progrès des travaux . . . . .	1,237,830 00
Evaluation du montant requis pour compléter le chemin de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental . . . . .	1,290,000 00
	<hr/>
	\$4,986,428 00

En regard de ce montant nous avons la balance des souscriptions municipales en faveur du chemin de fer du Gouvernement, actif difficile à évaluer vu les objections que soulèvent Montréal et Québec.

Montréal a payé en acompte . . . . .	\$346,644 62
Québec " " " . . . . .	400,000 00
Trois-Rivières a payé en acompte . . . . .	50,000 00
	<hr/>
	\$796,644 62

Ces municipalités doivent donc une balance de \$1,303,355.00 ; mais vu les négociations qui ont été entamées, il est inutile d'espérer retirer tout ce montant. Comme je l'ai déjà dit, il m'est impossible de faire une évaluation approximativement exacte de ce que nous pourrions nous faire payer.

D'autres municipalités doivent aussi \$350,000 pour souscriptions en faveur du chemin. Nous avons encore l'emprunt proposé pour payer les frais de construction des chemins de fer, et toutes ces ressources seront suffisantes pour compléter notre système de chemins de fer sans avoir recours à de nouveaux emprunts.

Il y a quelques petits montants pour comptes courants non compris dans l'état qui précède, dont une partie est imputable au compte du capital, et la balance au compte du revenu, mais ils sont peu considérables et ne nécessitent pas une mention spéciale. Il ne faut pas oublier que nous avons déjà payé, depuis quelques temps, aux banques et aux particuliers, l'intérêt sur à peu près deux millions et demi de piastres du montant du nouvel emprunt.

On se rappellera aussi que le paiement de l'emprunt de \$270,000 de l'ancien gouvernement à la banque de Montréal, nous remettra en possession de débiteures de la cité de Québec et de la ville des Trois-Rivières déposées à la banque comme garantie collatérale. Elles formeront de nouveau partie de notre actif pour faire face à nos obligations.

En comptant le montant de nos obligations antérieures, le nouvel emprunt proposé et les frais de parachèvement du chemin de fer du

Gouvernement, nous pouvons évaluer notre dette à \$15,000,000, nécessitant une dépense annuelle de \$900,000 pour intérêt et fonds d'amortissement. Il nous faut prendre sur nos revenus ordinaires le montant de l'intérêt et du fonds d'amortissement de notre dette, en même temps que les sommes nécessaires pour les dépenses ordinaires du gouvernement.

J'avoue que ce n'est pas une perspective bien flatteuse, mais elle n'est pas désespérée. Cette dette a plus augmentée qu'on le supposait il y a quelques années. Elle a pris de telles proportions qu'elle exige une action immédiate, et il devient de notre devoir de faire face à la situation et de prendre telles mesures que la sagesse des honorables membres pourra suggérer pour la liquidation de nos obligations et le maintien du crédit de la province. Il n'y a pas de doute que nous pouvons le faire. Nous pouvons développer les ressources de cette province ; nous pouvons prélever un revenu suffisant sans peser trop lourdement sur le peuple. J'ai foi dans la population de la province, et je suis certain que, lorsqu'elle connaîtra sa situation, elle saura résolument se montrer à la hauteur des circonstances, et qu'elle sera prête à accorder ce qui lui sera demandé.

Jusqu'à présent, le peuple de cette province a été trop enclin à s'en remettre au Gouvernement du soin de l'aider dans presque toutes ses entreprises, sans considérer qu'il a, comme le Gouvernement, un devoir à accomplir. Un peu de réflexion le convaincra que n'importe quel Gouvernement ne peut emprunter pour des améliorations publiques, sans pourvoir au paiement de l'intérêt de ces emprunts et à l'extinction graduelle des dettes ainsi contractées.

Je connais parfaitement l'impopularité qui s'attache à toute proposition faite devant cette Chambre et devant la province pour le prélèvement d'un revenu additionnel. Je sais que plusieurs verraient avec plaisir le Gouvernement dépenser une somme considérable pour la construction de chemins de fer, sans se soucier le moins du monde d'où viendrait cet argent, comment il serait remboursé, ou même s'il ne le serait jamais. Je sais aussi que quelques-uns essaieraient de faire du capital politique au détriment de ceux qui désireraient ne pas tromper nos créanciers. Toutes sortes de rumeurs seraient mises en circulation ; on crierait bien fort que la province s'en va rapidement à la banqueroute, afin d'amoindrir l'influence du cabinet qui prendrait les mesures nécessaires pour protéger le crédit de la province et l'honneur de nos hommes publics.

Je suis heureux de dire que le nombre de ces personnes est bien peu considérable et je crois avec confiance que la très grande majorité de

notre peuple fera tous les efforts pour rencontrer les obligations contractées pour doter la province de magnifiques voies de communication.

Je compte sur l'appui des honorables membres des deux côtés de la Chambre pour aider le Gouvernement à préparer et à mettre en pratique la législation nécessaire à cette fin. Le fait même d'autoriser des emprunts implique l'obligation de pourvoir aux moyens de les rembourser, et, comme je l'ai déjà dit, je n'hésite pas à déclarer que je ne consentirais pas à la négociation de nouveaux emprunts, même pour des travaux publics d'une très grande importance, si je n'étais pas convaincu que notre revenu nous permettra d'administrer les affaires de la province et de payer l'intérêt et le fonds d'amortissement de notre dette, sans demander des sacrifices trop considérables au peuple.

Pour accomplir nos vœux, il faut réaliser des économies dans les diverses branches du service public, et il nous faut faire des retranchements partout où la chose sera possible. Il faut faire tout en notre pouvoir pour augmenter nos revenus, et, à cette fin, je compte sur la coopération des membres de cette Chambre et sur le peuple.

#### NOS RELATIONS AVEC LE GOUVERNEMENT DU CANADA.

Lorsque l'on a pris en considération le projet de la confédération des provinces, je suis porté à croire que Québec n'a pas obtenu justice dans le partage de l'actif de l'ancienne province du Canada. Nos amis d'Ontario ont eu plus que leur juste part.

Il me semble que nous n'avons pas reçu la justice à laquelle nous avons droit, si l'on considère le système d'administration des affaires publiques dans les deux provinces : le fait que les frais de l'administration de la justice dans cette province ont presque entièrement été placés à la charge du trésor public ; le fait que tous nos documents publics, nos lois, nos journaux et leurs appendices doivent être publiés dans les deux langues, nécessitant des frais considérables pour la traduction et l'impression, que notre système scolaire est beaucoup plus dispendieux exigeant comme dans les autres branches du service public, une double catégorie d'employés ; prenant tout cela en considération, il me semble que la province de Québec n'a pas été traitée comme elle aurait dû l'être. M. le président, j'ignore jusqu'à quel point je sors de mon sujet pour parler de questions qui ne s'y rattachent pas, mais j'espère que la Chambre me donnera encore quelques moments d'attention. Cette province doit payer toutes les dépenses de l'administration de la justice criminelle, (à l'exception des salaires des juges), les frais de l'administration des lois criminelles promulguées par le parlement de la Puissance ; elle est non-seulement appelée à payer les dépenses

encourues pour l'arrestation et la conviction des criminels, mais dans la grande majorité des cas à les entretenir, après jugement, dans ses prisons et dans ses maisons de réforme.

Cela n'est pas juste. Puisque la Puissance se charge du maintien des criminels coupables d'infractions aux lois fédérales, lorsqu'ils sont envoyés dans les pénitenciers, pour quelle raison ne devrait-elle pas s'en charger lorsque pour des affaires de même nature, ils sont condamnés à 6, 12 ou 23 mois d'emprisonnement dans nos prisons communes. Le temps de la peine d'un condamné ne modifie en rien le principe. Je crois fermement que lorsque cette question sera sérieusement étudiée, on trouvera que nous avons, ainsi que les autres provinces, une réclamation considérable contre le Canada pour des sommes dépensées jusqu'à présent pour les procès et le maintien des criminels. Cette question est incidemment soumise à la considération de la Cour Suprême, et l'honorable procureur général a pris des mesures pour qu'elle soit discutée devant la Cour, mesures qui auront, je n'en doute point, pour effet d'attirer l'attention sur ce sujet de manière à suggérer un moyen de remédier à l'injustice faite à toutes les provinces sous ce rapport.

Depuis 1867, la province a dépensé près de trois millions de piastres pour ce service. Le Gouvernement a déjà soumis la question à la considération du cabinet du Canada, et nous espérons qu'il l'étudiera sérieusement et qu'il réparera les dommages que nous avons subis.

Le Gouvernement a aussi adressé au cabinet fédéral un mémoire relatif à la prétendue réclamation du Gouvernement fédéral contre la province pour l'intérêt sur la part afférente à Québec du surplus de la dette de l'ancienne province du Canada, de juillet 1867 à juillet 1873, alors que le Gouvernement du Canada a, en vertu d'un statut, déchargé Québec et Ontario du surplus de la dette. Les officiers en loi ont attentivement étudié cette question et ils sont d'opinion que notre réclamation sur les sommes retenues par les autorités fédérales de 1867 à 1873, est juste, légalement et équitablement. Cette question est aussi prise en considération à Ottawa, et nous espérons encore un résultat satisfaisant.

Je puis faire allusion à un autre point. Le Gouvernement a aussi fait des représentations au cabinet fédéral au sujet de notre chemin de fer. La presse a souvent fait mention de la visite de certains membres du Gouvernement à Ottawa, et on disait qu'ils y allaient pour engager le Gouvernement du Canada à acheter le chemin de fer. Nous n'y sommes pas allés précisément dans ce but, mais dans les entrevues que nous avons eues avec quelques uns des membres du cabinet fédéral individuellement, et avec tout le cabinet collectivement, en discutant

des affaires publiques, nous avons fait allusion à la manière dont la province de Québec avait été traitée par le Gouvernement canadien à propos des chemins de fer.

Nous prétendons que, proportionnellement aux autres parties de la Confédération, nous n'avons pas reçu justice, vu que le Gouvernement fédéral a donné une subvention de \$12,000 par mille pour le prolongement du Canada Central dans la province d'Ontario, aux frais de notre province en même temps que des autres ; que ce chemin formera partie du chemin du Pacifique ; que le chemin de fer Intercolonial a été construit et d'autres chemins achetés dans les provinces maritimes pour leur avantage particulier, cela aussi aux frais de tout le pays ; que le chemin du Pacifique sera construit à Manitoba, dans le Nord-Ouest et la Colombie britannique, ouvrant, encore aux frais du pays, ces territoires à la colonisation ; que les autres provinces ont profité et profiteront de ces chemins de fer, pour lesquels nous avons payé et paierons notre part, et que nous n'avons pas reçu un seul sou de subvention pour les chemins de fer construits dans cette province depuis 1867, et particulièrement le chemin du Nord, qui formera partie du chemin du Pacifique comme le Canada Central.

En conséquence, nous avons soumis nos vues à la considération du cabinet du Canada. Je prétends que nous avons autant droit que le Canada Central à une subvention pour le chemin du Gouvernement de Québec à Ottawa.

Sans doute que le prolongement du Canada Central sera avantageux au chemin de fer du Nord, mais il est également vrai que ce dernier chemin est nécessaire pour compléter la ligne la plus courte et la plus directe de l'ouest aux ports de St. Jean et d'Halifax, et a un droit égal à l'aide du trésor du Canada. Conséquemment, nous demandons que la Puissance achète le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental comme partie du chemin de fer du Pacifique, ou qu'elle nous paie une subvention par mille égale à celle accordée au Canada Central. Ces questions sont prises en considération à Ottawa, et nous attendons une décision. Je pense qu'après mûre délibération, nous devons réussir.

Je ne crois pas devoir abuser davantage de la patience de cette Chambre, et je vais conclure en disant simplement que j'ai fait les évaluations des revenus et des dépenses de l'année prochaine aussi exactement que mes connaissances et mon jugement me l'ont permis. La dette de la province, y compris le nouvel emprunt, excède le montant qu'autrefois j'ai cru nécessaire pour compléter nos travaux publics. Je

n'accuse personne de cette augmentation. Il est possible que je me sois trompé dans mes premiers calculs, mais je prends les choses telles qu'elles sont, et je tâche de les juger telles qu'elles existent et de trouver ce qu'il faut pour faire honneur à nos obligations dans les circonstances actuelles.

Je considère que les conditions de l'emprunt proposé sont favorables. L'état déjà déposé sur le bureau de cette Chambre montre qu'il sera fait à 98 pour cent net, qu'il serait payé à Paris ou à Londres, à notre discrétion, que nous paierons un intérêt de cinq pour cent par année, avec un fonds d'amortissement annuel de un pour cent ; que nous pouvons, à notre loisir, placer le fonds d'amortissement, ou émettre des débetures, en permettant au syndicat de le placer pendant quelques années, en payant une annuité de six pour cent ; ces paiements rachetant le capital à la maturité des débetures. Nous n'avons pas encore décidé lequel des deux plans nous adopterons. Le lieutenant-gouverneur en conseil prendra des mesures pour protéger les intérêts de la province dans l'un ou l'autre cas.

Je n'aurais pas penser à emprunter s'il se fut agi de nouvelles entreprises de chemins de fer, mais l'argent a déjà été emprunté ailleurs ou est dû à des particuliers pour travaux faits ou matériaux fournis, et conséquemment il devient nécessaire de consolider ces réclamations et de les payer à même le nouvel emprunt. J'aurais pu faire une évaluation plus élevée des revenus de la prochaine année financière, en tenant compte de l'intérêt que nous pourrions recevoir pour cette partie du nouvel emprunt qui ne sera pas dépensée immédiatement, mais j'ai cru qu'il valait mieux ne pas inclure cet intérêt, qui sera autant de plus si on le reçoit, et ira combler la diminution qui pourrait survenir dans les revenus ; cet intérêt s'élèvera probablement à \$40,000 ou \$50,000.

Mon évaluation des dépenses du prochain exercice auxquelles j'ai, je crois, largement pourvu, s'élève à \$2,891,032.48, et celle des revenus à \$2,772,665 ; cette dernière somme ne comprend pas, comme je viens de le dire, l'intérêt que nous pouvons recevoir pendant l'année, ni le montant qui a été emprunté au fonds consolidé du revenu et qui sera remboursé à même le nouvel emprunt. Ces deux sources seront amplement suffisantes pour balancer le déficit probable entre les dépenses et les recettes.

Me permettra-t-on aussi de mentionner de nouveau le domaine de la couronne pour montrer quelles sont nos ressources disponibles, en cas de besoin, pour fournir les moyens d'administrer les affaires du gouvernement.

Les officiers du département des terres de la couronne m'ont donné des renseignements que la Chambre et le public, je le crois, seront heureux de connaître. La superficie de la province de Québec, déduction faite de celle des rivières intérieures comprises dans ses limites, est d'environ 120,000,000 d'acres ; de cette quantité 10,678,391 acres ont été concédés en seigneuries, et 10,153,781 acres des terres de la couronne et du clergé ont été vendus ou concédés, laissant une balance non concédée et appartenant à la couronne, de 99,767,878 acres. De cette étendue, 45,912 milles carrés, ou 29,383,689 acres sont licenciés pour la coupe du bois, ce qui laisse à la disposition du Gouvernement 69,784,198 acres, dont au moins la moitié est couverte de bois de valeur.

Les terres licenciées prennent de la valeur tous les jours et nous donnent un revenu additionnel. La quantité des terres non licenciées s'élevant, comme je l'ai dit, à 69,784,198 acres, dont une moitié est en forêt, comprend, d'après mes informations, les plus riches "limites" à bois de la province. Les commerçants de bois se renseignent sur leur valeur, et lorsque le temps convenable sera venu, le Gouvernement les offrira en vente à l'enchère, ce qui nous donnera un nouveau revenu. Il est difficile de priser la valeur de nos terres à bois. Il n'y a aucune raison au monde pour nous empêcher de percevoir pendant des siècles un revenu de cette source, si nos forêts sont conservées avec soin, si, comme c'est de leur intérêt de le faire, les commerçants de bois mettent une fin au gaspillage du bois qui a eu lieu jusqu'à présent.

Nous avons aussi des millions de bonnes terres propres à la culture, que nous offrons à ceux qui veulent venir d'Europe s'établir dans notre province, où ils peuvent se faire une bien meilleure position qu'en restant là où ils sont. On peut acheter une terre au prix de 30 cts. à 60 cts. l'acre, avec beaucoup de temps pour la payer. Il nous est aussi dûes \$750,000 pour terres déjà vendues. Nous percevrons ce montant à mesure que le pays prospérera, et il va prospérer. Les marchés européens étant ouverts à nos produits agricoles, nous pouvons en toute sûreté nous attendre à retirer plus pour paiement des terres vendues, et à avoir plus de demandes pour l'achat de terres.

Le fonds d'emprunt municipal nous donnera, d'année en année, des sommes que nous appliquerons avec beaucoup d'à propos à l'extinction de la dette provinciale. Je crois que nous pouvons aussi, et que nous allons percevoir un revenu considérable de nos mines de phosphate, d'or, d'argent nikel, antimoine et asbeste. Tous ces métaux abondent dans notre territoire. Il ne faut qu'une bonne législation et une surveillance active de la part du Gouvernement pour tirer de nos mines

des produits qui ne manqueront pas de nous donner un revenu additionnel au fur et à mesure du développement de ces travaux importants.

Personne ne doit s'alarmer et craindre l'avenir de la province lorsque nous avons de telles ressources et plusieurs autres que le temps ne me permet pas d'énumérer. Nous n'avons qu'à unir nos efforts pour travailler à l'encouragement de ces industries importantes, qu'à travailler notamment à l'œuvre du développement des ressources à notre disposition, et avant longtemps notre province ne sera inférieure à aucune dans la confédération sous le rapport de la richesse, de l'intelligence, et de tout ce qui contribue à rendre un peuple utile et heureux.

J'ai montré aussi approximativement que possible le montant nécessaire pour faire face à nos obligations passées et futures pour les chemins de fer, et les moyens d'y faire honneur avec le nouvel emprunt et les souscriptions reçues et à percevoir.

Maintenant, Monsieur le président, je laisse la question entre vos mains et entre celles des honorables membres de cette Chambre. Je pourrai suppléer plus tard, lorsque les crédits seront discutés en détail, à ce que j'ai omis dans cet exposé.

Je demande aux honorables députés de prendre en considération les points que je leur ai soumis, de les examiner et de juger leur importance sans préjugés ou sympathies de parti, de tâcher de protéger le crédit de la province, d'agir d'une manière indépendante, en hommes d'état et comme l'intérêt de la province l'exigera. La chute d'un Gouvernement est peu de chose comparée aux intérêts d'un pays. Le pays en premier lieu, le parti ensuite, tel doit être notre devise, et bien qu'il soit parfois difficile d'oublier les liens de parti en jugeant les projets de loi déposés sur le bureau de cette Chambre, assurément, sur une question de cette importance, question comprenant non-seulement le crédit de notre province à l'intérieur, mais aussi dans les pays étrangers. le parachèvement de nos chemins de fer ; question dans laquelle l'honneur de chacun des membres de cette Chambre est engagé, dans laquelle tous les citoyens de cette province et les pays d'où notre peuple tire sont origine, ont un intérêt profond, je suis sûr qu'il ne sera jamais dit que les membres de cette Chambre ont manqué à leur devoir et n'ont pas aidé le Gouvernement actuel dans ses efforts pour développer la prospérité de la patrie et maintenir le crédit public à l'étranger.

(L'orateur reprend son siège au milieu d'applaudissements prolongés.)